



Appel à manifestation d'intérêt

Mise à disposition de l'aire de repos sur la RN 20 commune de TARASCON SUR ARIEGE pour l'exploitation d'un stand de vente

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

AVIS DE PUBLICITE – APPEL A CANDIDATURES

*RN 20 - COMMUNE DE TARASCON SUR ARIEGE
MISE A DISPOSITION AIRE DE REPOS PR 54+1150*

Du 21/09/2020 au 02/10/2020

Objet :

La direction interdépartementale des routes du Sud-Ouest met à disposition l'aire de repos dite l'aire de Sabart en bordure de la route nationale 20, au PR 54+1150, sur la commune de Tarascon sur Ariège pour y exploiter un stand de vente.

Cadre juridique :

L'article L2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques impose pour toute exploitation économique du domaine public, une « procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester ».

L'autorisation d'occupation du domaine public routier national se formalisera par un permis de stationnement délivré à titre personnel.

Description de l'emplacement :

L'emplacement nu sera mis à disposition sur l'aire de repos de la RN 20, PR 54+1150.

L'emplacement mis à disposition est vide de tout matériel d'exploitation, sans branchement électrique.

L'occupant devra s'acquitter d'une redevance d'occupation du domaine public routier national fixée par la direction départementale du département de l'Ariège.

Durée de l'autorisation :

L'autorisation est accordée pour une durée de 1 an.

Dossier de candidature :

Merci de télécharger le dossier ci-joint, le compléter et le retourner :

1. sous pli à l'adresse suivante :

DIR Sud-Ouest

SMEE/AJD

155 avenue des arènes romaines

31300 TOULOUSE

Le pli cacheté devra porter les mentions suivantes : « CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR »

2. par voie électronique à l'adresse suivante :

smee.dirso@developpement-durable.gouv.fr

Objet à mentionner : Candidature emplacement Aire de Sabart – Tarascon sur Ariège

Dépôt de la candidature :

Date limite de dépôt des dossiers : 05/10/2020

Date d'attribution : 19/10/2020

Critères de sélection :

Les critères suivants seront pris en compte :

- Pertinence et qualité des produits proposés 40 %
- la présentation générale, intégration dans le site, qualité du matériel 40 %
- l'expérience et les références professionnelles 20 %

A la clôture, une commission spécialement dédiée se prononcera sur les candidatures. L'exploitant retenu en sera informé par courrier.

Contact :

District Sud

14 rue Louise Michel

09000 FOIX

Tél. : 05 61 02 32 40

Téléphone : 05 61 02 32 40

Courriel : smee.dirso@developpement-durable.gouv.fr

Annexe :

Plan de masse

Plan de masse



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

DOSSIER DE CANDIDATURE

CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION

Dossier reçu le :

Complet

Incomplet

Favorable

Défavorable

Renseignements concernant le demandeur :

Dénomination sociale (pour les personnes morales) :

Nom – Prénom du représentant légal (pour les personnes morales) :

Qualité du représentant légal (pour les personnes morales) :

Forme juridique : SARL, SA... (pour les personnes morales)

N° SIRET (pour les personnes morales) :

Nom – Prénom du demandeur (si particulier) :

Adresse :

CP :

Ville :

Tél fixe :

Tél mobile :

Email :

N° de Kbis (obligatoire) :

N° d'immatriculation du véhicule (obligatoire) :

Activité projetée :

Adresse de l'emplacement :

Détail de l'ensemble de l'activité projetée :

Dimension de l'emplacement (à remplir obligatoirement) :

Façade.....

- Profondeur.....
- Chariot ambulant -nombre.....

Pièces à fournir (obligatoirement) :

- Copie Recto/Verso de la pièce d'identité du demandeur (représentant de la personne morale ou particulier) ;
- Extrait KBIS du registre de commerce ou un extrait d'immatriculation au répertoire des métiers en cours de validité pour des personnes morales ;
- lettre de motivation du candidat avec durée souhaitée de l'occupation ;
- descriptif complet des moyens d'exploitation accompagnés de photographies (accessoires, équipements de réfrigération, mobiliers...) ;
- descriptif complet de la structure qui sera installée sur l'emplacement constituant le domaine public, accompagné de plans et de visuels ;
- descriptif et origine des produits à la vente ;
- durée d'occupation souhaitée ;
- Plan côté ou à l'échelle précisant l'implantation du stand de vente ;
- Copie de l'assurance à responsabilité civile et professionnelles
- 1 ou des photos représentatives d'une récente production

Avertissement :

La présente demande ne vaut en aucun cas autorisation tacite.

Les autorisations qui peuvent être délivrées sont personnelles, précaires et révocables. Les autorisations délivrées ne sont ni cessibles, ni transmissibles.

Le domaine public devra impérativement être libéré de tout matériel dès la fin de l'occupation sous peine d'amende.

Toute publicité (affichage de prix et de produits) apposée ou masquant des ouvrages routiers et la signalisation routière est formellement interdite. Il est également interdit de clouer des banderoles ou affiches publicitaires sur les arbres.

La DIR Sud-Ouest se décharge de toute responsabilité en cas de bris, de perte, de vol etc.

Je m'engage :

- à respecter les dates, horaires, dimensions, activités qui me sont autorisées,
- à respecter la propreté du site,
- à souscrire une assurance à responsabilité civile et professionnelle,
- à respecter le cheminement piéton qui devra être entièrement libre de tout dispositif commercial, de façon à permettre à tout moment la circulation des clients et personnes à mobilité réduite,
- à utiliser uniquement des sacs papier ou réutilisables,

Date :

**Signature du demandeur
précédée de « lu et approuvé »
vaut acceptation du règlement**

Toute demande incomplète ne sera pas traitée.
Ce document constitue une demande qui ne vaut en aucun cas autorisation tacite.